



# DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT mention « animation socio-éducative ou culturelle » NIVEAU III

## LA FORMATION

### **Durée & contenu de la formation**

19 mois répartis entre théorie et pratique.

➤ **Formation théorique :**

**UC1 – 166H :** Concevoir un projet d'action

**UC2 – 226H :** Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

**UC3 – 243H :** Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative

**UC4 – 151H :** Animer en sécurité dans le champ de l'activité

➤ **Formation pratique :**

Un total de 1456H de formation pratique.

### **Statut durant la formation**

- En formation initiale
- Salarié(e)
- Demandeur d'emploi

### **Coût annuel de la formation**

Aides possibles : Conseil Régional, Pôle Emploi, employeur, OPCA, CIF, contrat de professionnalisation, autofinancement.

### **Conditions d'accès à la formation & sélection**

Remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV dans le champ de l'animation ou du travail social inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.
- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau III inscrit au RNCP.

- Soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et attester d'une expérience d'animation de 6 mois.
- Soit justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600H minimum.

## LE MÉTIER

L'animateur(trice) coordonnateur(trice) exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique ou le champ d'intervention défini par la mention « animation socio-éducative ou culturelle » dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle conduit par délégation le projet de la structure.

### Compétences requises

Savoir prendre des initiatives, avoir le sens des responsabilités et avoir le goût du travail en équipe.

### Domaines & lieux d'exercice

Il/elle peut exercer dans le domaine de la coordination de secteur ou de projet, la coordination de politiques éducatives et/ou culturelles, la direction et/ou la coordination de structure.

Il/elle peut donc travailler dans des ME, des maisons de quartier, des MJC, des centres sociaux, des ITEP, des EHPAD, des collectivités territoriales, ...

### L'ITSRA C'EST AUSSI...



Erasmus+

### OÙ NOUS TROUVER ?



62 avenue Marx-Dormoy  
63000 CLERMONT-FERRAND



Ne pas jeter sur la voie publique.

## CONTACT



04 73 42 36 04



marie.alles@itsra.net



www.itsra.net